



synapse

Réseau national des acteurs
de l'écologie industrielle et territoriale

ESSAIMAGE DE SYNERGIES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

MUTUALISATION DE LA FABRICATION DE PELLETS

Mise en place sur un territoire d'une **unité de fabrication mobile de Pellet bois à partir de résidus et coproduits** tels que :

- La sciure des producteurs qui ne la valorise pas
- Les déchets verts
- Les sarments de vignes
- Les palettes
- Le marc de café
- La paille
- Les résidus de céréales
- ...

Facilité de mise en œuvre



Durée de mise en œuvre



Coûts d'investissement



Moyens humains mobilisés



Bénéfices environnementaux



MISE EN OEUVRE

ACTEURS À IMPLIQUER

- Producteurs de « matières résiduelles » :
 - Copeaux et sciure : menuiseries, seconde transformation du bois.
 - Déchets verts : collectivités, paysagistes, ...
 - Autres spécificités : marc de café en grande quantité, sarments de vignes, palettes déclouées, ...

- Consommateurs de pellets en local :
 - Autoconsommation
 - Chaufferies collectives

2

acteurs à mobiliser a minima pour faire une boucle

3

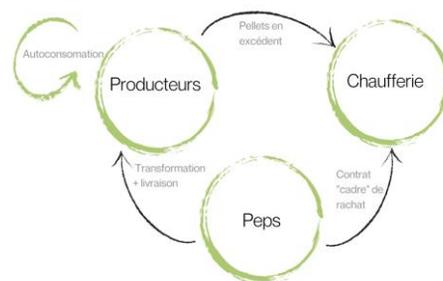
acteurs avec le coordinateur et organisateur PEPS

ACTEURS-TIERS : PEPS sur le territoire des Pays de Savoie

Niveau d'implication



Identification, des acteurs, études de faisabilités, accompagnement, mise en place, suivi



ILS L'ONT FAIT !

Bruno Châtaignons, PDG de PicBois

Mise en fonctionnement de démonstration de l'unité mobile PROXIPEL sur les sciures de production du groupe Pic bois en Octobre 2022. Environ 10tonnes /an valorisées





synapse

Réseau national des acteurs
de l'écologie industrielle et territoriale

ESSAIMAGE DE SYNERGIES

D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

LES ÉTAPES DE LA MISE EN OEUVRE

M-6

IDENTIFIER

Définir la zone de chalandise
Faire une études de gisements
Études de débouchés compatibles
Etude de Faisabilité

M-3

IMPLIQUER

Rencontre des différents acteurs producteurs
de bois (+ calcul du nombre de jours / mois
d'intervention)

Rencontre les chaufferies utilisatrices et
calculs de leurs besoins

Faire signer des lettres d'intention de
commande

M-1

ACCOMPAGNER

Adapter la solution à chaque
producteur et consommateurs

J-7

METTRE EN PLACE

Venir à la demande sur chaque
site avec l'unité mobile PROXIPEL
+ fournir les pellets aux utilisateurs
de proximité identifiés

J



synapse

Réseau national des acteurs
de l'écologie industrielle et territoriale

ESSAIMAGE DE SYNERGIES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

CADRE JURIDIQUE

Faire en sorte que les matières n'entrent pas dans le cadre juridique du déchet.

Nécessité que la sciure provienne d'un bois de catégorie A : sans aucun traitement.

S'il s'agit d'autres co-produits, voir les réglementations concernant chacun des intrants.

MODÈLE ÉCONOMIQUE

CLIENTS CIBLES

Producteurs de matières et collectivités

TARIFS

Variable dû à l'évolution du tarif des énergies et en fonction de la qualité de des pellets.

Travail à façon : base de 2000 € / jour d'intervention avec la machine (environ égal à 10 tonnes de pellets /jours)

Les Collectivités peuvent avoir un impact sur le prix, si elles veulent développer la biomasse sur leur territoire.

CHOIX DU PORTEUR DE BÉNÉFICIER D'UNE RETROCESSION

Le concept est conçu pour être duplicable d'un territoire à l'autre

À voir les modalités avec PEPS

POINTS DE VIGILANCE

Qualité des matières entrantes

Quantités suffisantes pour faire intervenir la machine = besoin de stockage

Utilisation d'une technologie nouvelle, retour d'expériences en attente

Des tests sont à réaliser lorsqu'il s'agit de matière spécifiques et nouvelles

BENEFICES DE LA SYNERGIE

Indicateur 1 : économique

Co-produit : en tirer de nouveaux bénéfices en revendant les pellets bois.

Indicateur 2 : écologique

Donner une utilité énergétique à la sciure et autres co-produits et ne pas gaspiller les ressources.

Évite de transporter de la sciures humide (poids)

Substituer aux énergies fossiles des chauffages collectifs.

Le bilan carbone de l'opération est très favorable comparativement à la production de Pellet avec les technologies de référence (10 à 15 gCO₂e/kwh vs 31gCO₂e/kwh base ADEME)